

«L'affaire du Mediator a cannibalisé ma vie»

SANTÉ. Le docteur Irène Frachon, pneumologue au CHU de Brest qui a obtenu le retrait du médicament Mediator, s'est rendue à la Réunion ce week-end. Elle présidera la journée d'études sur la sécurité sanitaire et les risques médicamenteux à l'Université de la Réunion. Entretien.

Docteur Frachon, vous venez à la Réunion dans le cadre d'une journée d'études sur la sécurité sanitaire. Et vous allez parler de l'affaire du Mediator. Comment êtes-vous arrivée à dénoncer ce scandale sanitaire ?

J'ai été confrontée à la pharmacodélinquance de Servier tout au long de ma carrière médicale en tant que pneumologue, spécialiste d'une maladie rare appelée «hypertension artérielle pulmonaire» ou HTAP.

En effet, les produits coupé-faim de Servier, Ponderal et Isoméride, interdits en 1997, ont été responsables d'HTAP mortelles, touchant de nombreuses victimes que j'ai prises en charge au plan médical jusqu'à aujourd'hui. J'ai suspecté en 2007 que le Mediator, un soi-disant antidiabétique commercialisé par Servier était en fait de même nature que ces coupe-faim. J'ai débuté alors une enquête médicale et quasi policière qui m'a permis de confirmer mes doutes, obtenir le retrait du Mediator et dénoncer les crimes de Servier, preuves à l'appui. Le réquisitoire du procureur de Paris, délégué aux parties civiles il y a quelques semaines, confirme l'organi-

sation délibérée de ce crime industriel hors norme, le lourd bilan humain (des milliers de victimes) et renvoie les sociétés Servier, certains de ses cadres dirigeants ainsi que l'Agence du médicament (ANSM, ex-Affsaps) et plusieurs de ses experts devant un tribunal correctionnel pour un lourd procès pénal.

Est-ce que vous avez eu peur après avoir donné l'alerte ? Avez-vous subi des pressions et/ou menaces de mort à cause de vos dénonciations ?

J'ai eu peur d'encaisser de lourds procès et en effet mon livre, qui dénonce ce crime, a été censuré par la justice sur attaque de Servier. Il a été réhabilité en appel, mais après l'éclatement du scandale et de belles frayeurs pour moi et mon éditeur ! Je n'ai pas été menacée physiquement et personnellement par des sbires de Servier mais cela a été le cas pour certains de mes collègues. Enfin, je

subis un dénigrement persistant de la part d'une partie de mon corps professionnel en raison de ma dénonciation des conflits d'intérêt dans le monde médical. Mais je survis !

Est-ce que vous avez été soutenue par vos pairs ? Certains de mes pairs me soutiennent depuis le début, fidèlement, ou m'ont rejointe dans ce combat. Solidement, courageusement, mais par leur récente enduite face aux souffrances endurées par les victimes. Notamment dans mon hôpital, je peux compter depuis le début sur mes collègues proches ainsi que sur ma hiérarchie médicale et administrative. Je dis souvent que de ce point de vue je suis une lanceuse d'alerte privilégiée !

Cette affaire a-t-elle changé votre façon de vivre ?
Ma façon de vivre, oui et non. Disons que cette affaire a «cannibalisée» ma vie professionnelle et privée depuis

Je subis un dénigrement persistant (...) en raison de ma dénonciation des conflits d'intérêt dans le monde médical



Le procès du Mediator devrait se tenir en 2018 ou 2019. Le médicament aurait tué 2000 personnes.

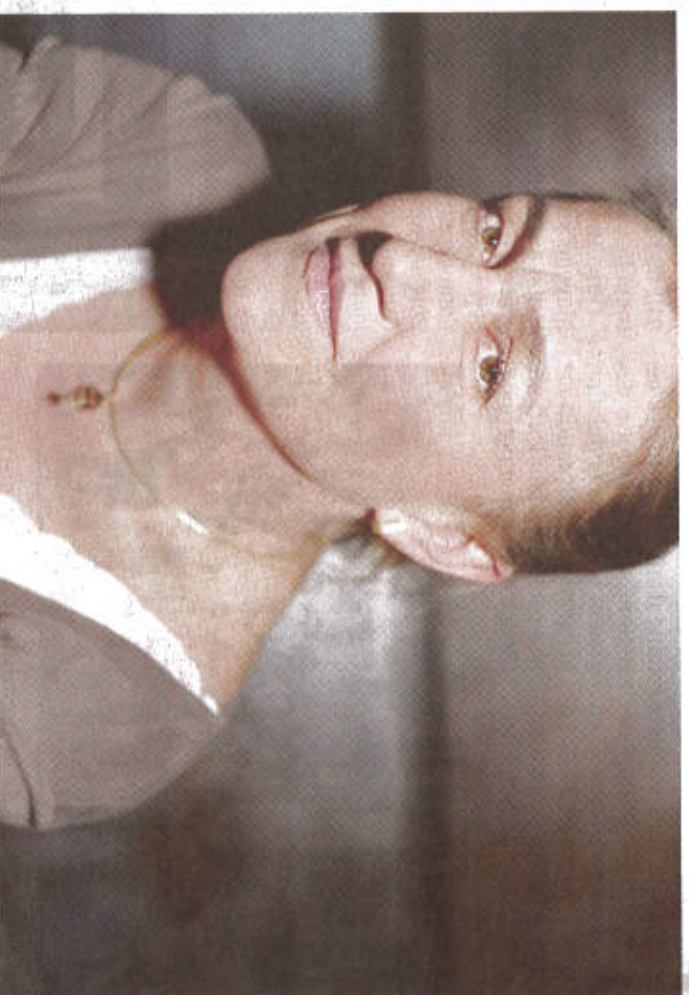
Invitée des 10^e Med'Océanes

Les 10^e Med'Océanes, temps de réflexion, se déroulera le 25 juin 2017 de 19h à 20h30 à la salle polyvalente de la mairie de Saint-Denis. Le thème retenu est "Conflits d'intérêts et... décisions médicales".

Irène Frachon, qui a alerté les autorités sur le Mediator sera présente. Pour rappel, le Mediator est un médicament du laboratoire Servier. Il a été distribué aux patients diabétiques pour perdre du poids mais a provoqué des problèmes cardiaques. Problèmes qui ont entraîné dans la mort des centaines de personnes. Le chiffre de 2000 est avancé. L'affaire

Mediator aurait-elle pu être évitée ? Comment ? Peut-on prescrire sans conflits d'intérêts ? Où mettre le curseur ? Une telle affaire, est-elle encore possible ? Avec quelles formations initiales et continues, des prescripteurs en santé et soins ? Autant de questions qui seront débattues.

L'entrée est libre et gratuite, sans réservation pour tout public. Les med'Océanes, c'est un grand débat public organisé par l'association MedOcéan que préside le docteur Philippe de Chazourmes. Association qui regroupe des médecins indépendants.



Le docteur Irène Frachon souhaite aller à la rencontre des victimes réunionnaises du Mediator. "J'ai des informations à partager avec elles".

10 ans notamment du fait du nombre élevé de victimes à défendre personnellement ainsi que des résistances rencontrées pour obtenir indemnisations et justice.

Un film a été fait sur vous, "La fille de Brest". Qu'en avez-vous pensé ?

J'ai adoré ce film ! Juste, bouleversant mais aussi drôle, une ode à ma ville Brest et cette région maritime magnifique, un hommage à vocation mémorielle pour les victimes, une description clinique de la vie d'un hôpital et une magnifique actrice avec un drôle et charmant accent danois ! Ce film a été une bouffée d'oxygène pour ma petite famille, un beau moment de partage avec une équipe très engagée et permet à tous ceux qui le souhaitent, victimes, médecins et carabins, citoyens de comprendre ce qu'est «l'affaire du Mediator».

À la Réunion, des victimes du Mediator manifestent régulièrement. Allez-vous partir à leur rencontre ?
Je souhaite beaucoup les

La vie d'Irène Frachon à l'écran dans "La fille de Brest"

Après la journée d'études lundi 26 juin à l'université de la Réunion, une projection de "La fille de Brest", d'Emmanuelle Bercot, aura lieu à 18h30 au théâtre Vladimir-Carter. Ce film raconte le combat mené par le docteur Irène Frachon. Il sera suivi d'un débat grand public, en présence de la pneumologue.

Le synopsis du film est ainsi : Pneumologue de profession, Irène Frachon pratique son métier au centre hospitalier universitaire de Brest depuis une dizaine d'années. Avant constaté plusieurs cas d'atteintes cardiaques chez des patients, celle-ci découvre que

rencontrer et échanger avec celles qui le souhaiteront. C'est bien entendu un objectif fort de ma visite. J'ai des informations importantes à partager avec elles.

Vous vous êtes battue contre l'amendement de Richard Ferrand sur le secret des affaires. Puis, il y a eu l'affaire Jean-Jacques Mourad, conseiller de Macron sur la santé qui était en même temps rémunéré par Servier. Vous avez refusé de rejoindre le comité d'éthique du cabinet présidentiel. Est-ce qu'Emmanuel Macron peut, selon vous, s'opposer aux intérêts des industries pharmaceutiques ?

La moralisation du monde de la santé est indispensable pour nous protéger de futurs «Mediator» et préserver notre capacité à financer pour notre santé. Je pense que l'affaire Mourad peut avoir éveillé l'attention du président Macron à cette problématique et de ce point de vue constitue une alerte bienvenue. Les positions d'Emmanuel Macron candidat me paraissent très

preuses vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique mais les scandales qui se succèdent (comme récemment le procès du professeur Michel Aubier, pneumologue ayant occulté ses conflits d'intérêt avec Total) doivent amener à relever le défi du besoin vital de transparence et d'indépendance (des experts, de la formation médicale...) dans le monde médical.

La ministre de la Santé veut rendre 11 vaccins obligatoires. Sachant que les Français sont de plus en plus réticents à faire vacciner leurs enfants. Quel regard avez-vous sur cette "obligation" ?
Je ne suis pas compétente pour commenter la politique vaccinale en France. À titre personnel et à titre d'exemple, mes propres enfants sont vaccinés contre la majorité des maladies infantiles. Cela n'empêche pas que l'on doit rester attentif aux effets secondaires des vaccins au même titre que pour n'importe quel moyen thérapeutique.

Entretien :
Juliane Ponin-Ballon

